



## **CHARTE DU JEUNE JOUEUR SUIVI 2022**

Le joueur (la joueuse) suivi(e) reconnaît l'investissement du Comité territorial de golf Drôme-Ardèche, pour l'aider à progresser dans sa pratique du golf et à ce titre s'engage :

- A respecter le programme de jeu et de préparation établi par l'entraîneur du Comité.
- A participer aux compétitions locales et régionales dans lesquelles il (elle) est sélectionné(e) pour représenter le Comité territorial de golf Drôme-Ardèche.
- A porter lors de ces compétitions les tenues de jeu de l'équipe du Comité.
- A adopter, en toutes circonstances, un comportement conforme à l'esprit d'équipe et respectueux de l'étiquette du golf.

En contrepartie le joueur (la joueuse) suivi(e) par le Comité a la possibilité de s'entraîner\* gratuitement, pendant l'année ou il (elle) est suivi(e), sur tous les golfs de Drôme-Ardèche et cela sans limitation, en respectant les règles de réservation de départs établies par les golfs.

Le Joueur

Le responsable légal du joueur

Le Comité de golf  
Drôme-Ardèche

Date :

Signature :

Date :

Signature :

Date :

Signature :

\* Les tarifs en compétition sont à traiter au cas par cas, directement avec les golfs.

Siège social : Maison des Bénévoles du Sport – 71 rue Pierre Latécoère – 26000 VALENCE

Adresse de correspondance : 3, Impasse Deyres – 07400 LE TEIL

Tél : 07.61 78 00 58 - E-mail : [comite.golf.da@gmail.com](mailto:comite.golf.da@gmail.com)

- Site Internet : <https://comitegolfda.fr>